



Référence: ICC-ASP/7/OS/53

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission Permanente de ... auprès des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/7/S/09 du 9 avril 2008, a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés par les États observateurs, ainsi que des suppléants et des conseillers qui les accompagnent, pour la septième session de l'Assemblée, prévue à La Haye du 14 au 22 novembre 2008, soient soumis bien à l'avance afin de faciliter les travaux de l'Assemblée.

La communication adressée par l'État observateur devrait, de préférence, mentionner le nom du représentant de l'État observateur, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, pour la septième session.

Les communications doivent être envoyées au du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Des copies peuvent aussi être envoyées par télécopieur (+31-70-381-5476) ou par courriel ([asp@asp.icc-cpi.int](mailto:asp@asp.icc-cpi.int)). À partir du 14 novembre 2008, les communications pour la septième session doivent être remises directement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au début de la septième session à La Haye.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties souhaite que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible, afin d'accélérer l'établissement de la liste des participants à la septième session.

Des informations complémentaires concernant les pouvoirs et l'enregistrement pour la septième session peuvent être obtenues sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 23 octobre 2008

Pièce jointe